

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ROUJAN

Séance du 29 mars 2023

15 - 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérard NICOLAS, adjoint au Maire de Roujan.

Présents : ARMENGOL André, BLANQUEFORT Jean, DUHAYER-GARBOT Yvette, FOSSAERT Josiane, GARCIA Rémy, GINIEIS Alain, JOURDAN Guylaine, JOURDAN Jean-Pierre, MAURY Jean-François, NICOLAS Gérard, REBUFFAT-BOUCHERY Dominique, SAEZ José, SANCHEZ Séverine, SANCHEZ Valérie, SCHMITT Nathalie, SEGUIER Virginie, VERLET Lyria, VIGUIER Thierry,

Absent : RASSIER Jean-Marie.

Secrétaire de séance : DUHAYER-GARBOT Yvette.

Objet : Compte Financier Unique - commune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Financier Unique de l'exercice 2022.

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	1 475 907.25 €	2 010 071.12 €	693 834.98 €	749 115.06 €
Résultat de clôture		534 163.87 €		55 280.08 €

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du 9 décembre 2020 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis de la commission des Finances du 7 février 2023 ;

Vu le Compte Financier Unique 2022 de la commune de Roujan ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de son Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2022 de la commune de Roujan ;
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE MAIRE,





L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. » Cette note répond à cette obligation et présente de manière synthétique les principales informations et évolutions du Compte Administratif.

Rappel du cadre général du Compte Administratif

Le **Compte Administratif** constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et recettes, et présente les résultats comptables de l'exercice. Par ce document, le Maire présente un bilan de l'année écoulée. Le compte administratif doit concorder avec le compte de gestion établi par le comptable public.

Rappel de la structure d'un budget communal

La **section de fonctionnement** regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement étant constituées par les charges de personnel, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les recettes de fonctionnement correspondant principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, locations de salles...) et aux dotations versées par l'Etat.

La **section d'investissement** est quant à elle liée aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

Tableau des résultats

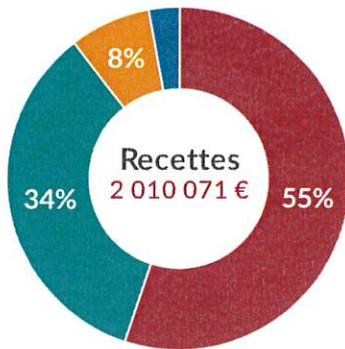
		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2022	Fonct	2 010 071 €	1 475 907 €
	Invest	749 115 €	670 309 €
Reports de l'exercice 2021	Fonct	1 415 129 €	0 €
	Invest	0 €	23 525 €
Total (réalisations + reports)		4 174 315 €	2 169 742 €
Restes à réaliser reportés en 2023	Invest	0 €	67 000 €
Résultat cumulé		4 174 315 €	2 236 742 €
Résultat financier de clôture		1 937 573 €	

* Fonct: Fonctionnement | Invest: Investissement

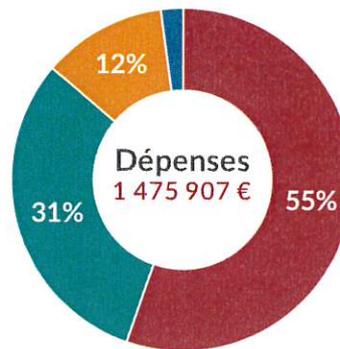
Points marquants

- ▶ Résultat de l'exercice en fonctionnement : 534 163.87 €
- ▶ Population légale 2022 : 2 216 habitants
- ▶ Effectif communal stable avec 17 titulaires et 7 non-titulaires

La section de fonctionnement



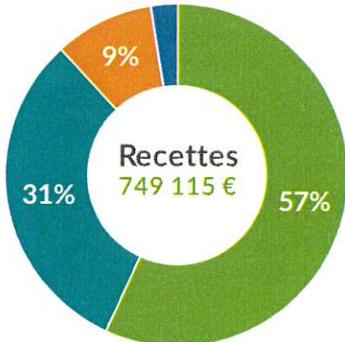
Impôts et taxes :	1 107 140 €
Dotations et participations :	692 030 €
Produits des services :	152 815 €
Autres recettes réelles :	58 086 €



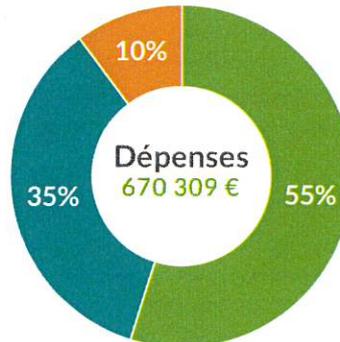
Charges de personnel :	816 323 €
Charges générales :	456 420 €
Charges gestion courante :	171 796 €
Interêts d'emprunts :	31 357 €
Autres dépenses réelles :	11 €

Le résultat du service Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) montre l'implication de la municipalité dans l'accompagnement des enfants : participation des familles et subventions déduites il reste plus de 132 000 € à la charge du budget général. Le choix de proposer un ALP plutôt qu'une simple garderie implique en effet un taux d'encadrement important et la qualification des agents qui interviennent. Par ailleurs la municipalité poursuit son travail de recherche d'économies, cela se traduit par une augmentation de la capacité d'autofinancement malgré les hausses de prix constatées en 2022.

La section d'investissement



Dotations et subventions :	425 405 €
Recettes d'ordre :	234 685 €
Emprunt :	70 000 €
Excédents de fonct capitalisés :	19 025 €



Dépenses d'équipement :	367 468 €
Dépenses d'ordre :	234 685 €
Remboursement du capital :	68 156 €

L'équipement numérique de l'école Lucie Aubrac s'est poursuivi en 2022, les 6 classes sont maintenant équipées d'un vidéoprojecteur interactif. Cette année a également vu débuter le projet d'aménagement de l'espace attenant au stade par le choix du maître d'œuvre : le cabinet Atelier Sites. Afin de profiter de meilleures conditions de taux un emprunt a été contracté pour financer ce projet et 70 000 € ont été débloqués pour le valider.

Solde d'épargne de la commune

Recettes réelles de fonctionnement (<i>hors produits de cession</i>)	2 010 071 €
Dépenses réelles de fonctionnement	1 475 907 €
Épargne brute	534 164 €

Au 31 décembre 2022, l'encours de la dette de la commune s'établit à : **711 438 €**

Etat récapitulatif des indemnités des élus - 2022

Annexé à la note synthétique du CFU 2022

NOM Prénom	Qualité	Montant annuel brut	Total annuel brut
BLANQUEFORT Jean	Maire	20 315.98 €	25 178.86 €
	Vice-Président SMVEH	4 862.88 €	
DUHAYER Yvette	1ère adjointe	8 191.91 €	8 191.91 €
	2ème adjoint	8 191.91 €	
NICOLAS Gérard	Vice-Président CC Les Avant-Monts	6 885.95 €	15 077.86 €
	3ème adjointe	8 191.91 €	
GINIELS Alain	4ème adjoint	8 191.91 €	8 191.91 €
	Conseiller délégué	6 885.95 €	
ARMENGOL André	Conseiller délégué	3 020.28 €	3 020.28 €
	Conseillère déléguée	3 020.28 €	
VERLET Lyria	Conseillère déléguée	3 020.28 €	5 869.62 €
	Conseillère communautaire déléguée	2 849.34 €	
			83 628.58 €